



## Information sur le divorce dun etranger

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **14:38**

Bonjour,  
excuser moi de venir demander de l'aide que je souhaiteraie explicite dans la mesure du possible, je me retourne vers une question gratuite par ce que je financièrement tres demuni, sans ressources et sans emploi, car je ne suis en france que depuis le 6/02/2009

je suis titulaire d'une carte de sejour 1 an renouvelable depuis le 24/04/2009 arrivé en france le 06/02/2009 avec un visa d'installation conjoint de francais.

apeine arrivé ma femme veux divorcer. le mariage a ete celebrer a l'etranger et transcrit en decembre 2008.

est ce que j'ai le droit de garder ma carte de sejour et cela dans quel cas de figure sachant que je ne suis marie que depuis 6 mois, et je ne suis sur le sol francais que depuis 2 mois et demi et que je rejette entierement l'idee de divorcer.

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **16:00**

BONJOUR

pour repondre à ta question sache que si elle demande le divorce s est de sa faute puisque tu ne veux pas divorcer alors s est elle qui va se foutre dans la merde puisque s est elle qui demande le divorce alors tu ne pourras en aucun cas perdre ta carte de séjour mais au cas ou elle demande le divorce pour violence conjugale la tu pourra avoir de serieux problème et perdre ta carte de séjour mais sinon tu ne risque aucun problème.

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **16:22**

merci amanda pour l'interer que tu a porter a ma question  
je ne sais pas si tu t'y connais un peu dans le droit des etrangers mais je pense selon la loi si  
ma femme depose une requete disant que'il y a rupture de vie conjugale je perds tout droit de  
sejourner en france,

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **16:41**

je m y connais un peu donc voila il ne doit pas avoir rupture de vie conjugale elle ne peut pas  
te mettre à la porte et au cas ou elle le fait tu part au bureau de police signalé celà au moins il  
y aura une preuve comme quoi elle t oblige de sortir de la maison mais je prefere que tu ne  
cède pas ne quitte pas ton domicile conjugale sinon oui tu vas perdre tes droits mais ce n est  
pas la raison pour laquelle on ve te retiré ton séjour puisque ce n est pas toi qui demande  
surtout le divorce s est elle donc je te conseille de reste chez elle ne quitte pas la maison ok  
laisse la allez voir un avocat pour demander le divorce et tout reste cool tu ne risque rien en  
restant à la maison et apres divorce tu garderas toujours ta carte de séjour mais avant tout je  
te demande de voir une assistante social pour pauser le probleme et elle te guidera de  
comment il faut que tu fasse s il te faut un avocat pour ses conseils ou pas et tu peux te  
renseigner aupres de la mairie de ton domicile pour avoir une assistance sociale il vont te  
guidé ok .  
pose moi les questions donc tu veux ok si je connais je vais te repondr volontier.

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **16:55**

merci amanda  
tu m'a ete d'une grande utilité et d'un grand reconfort surtout que j'avais l'intention de partir de  
chez elle par ce que j'estime que je ne peux plus rester question de dignité j'ai ete humilie et  
j'ai subis des violences morales et verbales que personne n'aurai tenu autant de temps. j'aurai  
aimé etre au bagne que de subir ce que j'ai subis ces derniers mois

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **17:06**

je suis avec toi sache que tu es un homme et tu restera un homme elle est con s est tout et  
dis toi quel ne merite pas d etre veçu .  
soit s en sur tu as tes droit ici en france ok n est pas peur ne quitte pas ton domicile attend  
quelle parte voir les avocats et tou en fou toi laisse la faire s est elle qui va depensé son  
argent vie ta vie ok en fou toi tu es un homme donc se n est pas une femme qui doit te  
demoralisé si tu sais que tu ne te reproche rien alors garde ton calme et fait avec elle  
comme si vous n avez pas les probleme ok.  
s est une française et elle connait les droits alors raison pour laquelle elle s est que en etant  
desagreable avec toi tu vas cédé donc quitté le domicile et ne cède pas car tu es un homme

et je sais que tu es fort alors bat toi et sache si elle fait tout les demarche pour le divorce s est elle qui va depensé puisque toi tu n a pas de boulot et ton avocat serait gratuit puisque tu n a pas de revenu et en plus si je crois bien elle te donnera peut etre une pension alimentaire a m a connaissance ou bien te versera une certaine somme d argent je pense si j ai bonne memoir alors mon frere tiens toi tranquille tu es protégé tant que tu ne cède pas a cette con ok reste confiant ici en france les etrangers on aussi des droits elle attend seulement une petite occasion pour te trainer dans la boue alors occasion s est quoi quitté le domicile alors elle va aller se plaindre a la police et tu serais dans la merde ou bien encore la frappé alors gars si tu est sage reste cool ok

et tu verra tout sse passera bien ne cede pas elle attend que sa car elle connait les droits alors je pense que la elle serait surprise comme tu ne vas pas cédé

fait avec elle comme le debut de votre rencontre je veux dire soit toujours souriant et agreable. fait comme si il ya rien quoi soit cool comme si elle ne ta rien fais et tu verra fais moi signe de la suite

sache que je suis avec toi si tu cede tu perd tes droit gars alors reste cool

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **17:21**

merci encor amanda,  
je suis de nature calme j'essaie toujours d'etre zen je mets meme toujours un peu d'humour,  
merci pour tes conseils je te suis reconnaissant  
c'est la premiere fois que je parle de mon calvaire

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **17:24**

je suis avec toi voila mon adresse msn au cas ou tu veux qu on discute en privée ok  
venisela@live.fr  
bise et du courage passe moi l adresse que tu as ok on pourra de temps en temps s ecrire  
pour que tu puisse me donner des nouvelles de ton couple  
bise

Par **stephene**, le **26/04/2009** à **17:56**

je ne sais pas comment te remercier amanda  
je t'ajouterai a mon messenger  
moi c'est contemoui@hotmail.fr  
milles mercis

Par **amanda101**, le **26/04/2009** à **17:58**

de rien ok tu peux m envoyez dez message dans ma boite donc je t ai envoyé

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:10**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.

tu part d abord dans le site Internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrit en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante ( code de l entrée et séjour des étrangers ) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère ( code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile ) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourra commencé a cherche la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui consernes les étrangers et leur droits et autre encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) mais je prefere que tu passe par la démarche que je t ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéresse s est mieux au moins tu l aura toujours avec toi s est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront ce message aussi.

Je vous aime.